



ILLE-ET-VILAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°35-2024-038

PUBLIÉ LE 9 FÉVRIER 2024

Sommaire

Préfecture d'Ille-et-Vilaine / CABINET

35-2024-02-02-00009 - ARRÊTÉ Portant nomination des membres du
Conseil Départemental de l'Éducation nationale d'Ille-et-Vilaine (4 pages) Page 3

Préfecture d'Ille-et-Vilaine

35-2024-02-02-00009

ARRÊTÉ Portant nomination des membres du
Conseil Départemental de l'Éducation nationale
d'Ille-et-Vilaine

ARRÊTÉ
Portant nomination des membres du
Conseil Départemental de l'Éducation nationale d'Ille-et-Vilaine

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE.**
Chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'ordre des palmes académiques

Vu le code de l'éducation et notamment son article L 235-1 ;

Vu le décret n° 85-895 du 21 août 1985 relatif aux conseils de l'éducation nationale dans les départements et les académies ;

Vu l'arrêté préfectoral du 09 février 2011 modifié fixant pour une durée de trois ans la composition du conseil de l'éducation nationale du département d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2014 portant renouvellement du conseil départemental de l'Éducation Nationale d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2019 portant nomination des membres du conseil départemental de l'Éducation Nationale d'Ille-et-Vilaine ;

ARRÊTE

Article 1: La composition du conseil départemental de l'éducation nationale est fixée comme suit :

Membres de droit

1. Affaires relevant de la compétence de l'État
 - a. Le préfet du département d'Ille-et-Vilaine, président,
 - b. Le directeur académique des services de l'Éducation nationale, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale d'Ille-et-Vilaine, vice-président

2. Affaires relevant de la compétence du département
 - a) Le président du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, président,
 - b) La conseillère départementale déléguée, vice-présidente : Mme Jeanne LARUE

Représentants des communes, du département et de la région

1°) Maires

TITULAIRES

M. Bruno GATEL, *Visseiche*
M. Louis PAUTREL, *Le Ferré*
M. Olivier DEHAESE, *Acigné*
Mme Sandrine VINCENT, *Chevaigné*

SUPPLÉANTS

Mme Evelyne SIMON-GLORY, *Plesder*
M. Loïc GODET, *Amanlis*
M. Christophe FAMBON, *Roz-sur-Couesnon*
M. David BUISSET, *Longaulnay*

2°) Conseillers départementaux

TITULAIRES

Mme Gaëlle MESTRIES
Mme Laurence ROUX
Mme Marion LE FRENE
Mme Jeanne FERET
Mme Isabelle BIARD

SUPPLÉANTS

M. Christophe MARTINS
M. Jean-Michel LE GUENNEC
Mme-Régine KOMOKOLI
M. Bernard DELAUNAY
M. Jonathan HOUILLOT

3°) Conseillers régionaux

TITULAIRE

Mme Isabelle PELLERIN

SUPPLÉANT

M. Olivier DAVID

Représentants des personnels titulaires de l'État exerçant leurs fonctions dans les services administratifs et les établissements d'enseignement et de formation des 1^{er} et 2nd degrés situés dans le département

1°) FSU

TITULAIRES

M. Jean-Marc LLAVORI
Mme Emmanuelle MARAY
Mme Laurence TURBE
M. Guillaume GABRIELLI
Mme Florence DRÉAN

SUPPLÉANTS

Mme Isabelle ASTOUL
M. Régis PAULHE
M. Philippe MELAINE
Mme Léa GUERRO
Mme Anne COURTET

2°) UNSA EDUCATION

TITULAIRE

M. Valéry LAMOURE

SUPPLÉANT

Mme Isabelle CARRE

3°) SGEN-CFDT

TITULAIRE

Mme Aurélie RIOU

SUPPLÉANT

Mme Marjolaine DEPAGNE

4°) FNEC-FP-FO

TITULAIRE

Mme Justine MARTI

SUPPLÉANT

M. Mickaël BEZARD

5°) SUD EDUCATION

TITULAIRE

M. Elouan EMERAUD

SUPPLÉANT

M. Morgan MARC

6°) CGT EDUCATION

TITULAIRE

Mme Sophie OLLIVIER

SUPPLÉANT

M. Pierre CHAPA

Représentants des usagers

1°) Parents d'élèves

a) FCPE

TITULAIRES

Mme Najia BENAHMIDA
M. Yann CASSIN
Mme Émeline DESCHAMPS
M. Philippe JOUANNEAU
Mme Solen PALMER
Mme Audrey LOEUILLIETTE
M. Arnaud LAHOUCHE

SUPPLÉANTS

M. Frédéric LEROY
Mme Virginie DONDEL
À pourvoir
À pourvoir
Mme Isabelle VELTER
M. Pierre-Yves AYOUL
À pourvoir

2°) Associations complémentaires de l'enseignement public

a) Ligue de l'enseignement

TITULAIRE

Mme Annie OLIER

SUPPLÉANT

M. Vincent RICOUARD

3°) Personnes qualifiées

a) UDAF

TITULAIRE

Mme Françoise THOUVENOT

SUPPLÉANT

Mme Agnès PICHON DE BURY

Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale

Désigné à titre consultatif :

TITULAIRE

M. Jean-Claude ROBERT

SUPPLÉANT

M. Pierre CHEREL

Article 2 : Cet arrêté annule et remplace celui du 27 novembre 2023.

Article 3 : La secrétaire générale de la direction des services de l'Éducation Nationale d'Ille-et-Vilaine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rennes, le - 2 FEV. 2024

Le Préfet

Philippe GUSTIN

